



Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction du pilotage et de la stratégie
Bureau du recrutement, des concours, des métiers, et de l'évolution
professionnelle

RAPPORT DE JURY

EXAMEN PROFESSIONNEL DE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE SUPÉRIEURE

SESSION 2020

SOMMAIRE

I. Les règles de l'épreuve d'admission	3
A) Le rappel de l'épreuve	3
B) Le jury	3
1) La composition du jury	3
2) La formation et la réunion de cadrage.....	3
II. Le déroulement de cet examen professionnel	4
A) Le calendrier	4
B) L'entretien sur dossier de description du parcours professionnel.....	4
1) Le dossier de description du parcours professionnel : constats et recommandations.....	4
2) La présentation du parcours professionnel.....	5
3) L'entretien-discussion	5
4) Les remarques générales sur l'oral	6
III. Les statistiques	6

- les mises en situation.

Par ailleurs, le bureau du recrutement, des concours, des métiers, et de l'évolution professionnelle s'est réuni avec le jury afin d'aborder l'ensemble de l'organisation de cet examen professionnel : le planning du recrutement, l'épreuve, le nombre de postes, l'élaboration de la grille pour l'épreuve prévue par les textes...

II. Le déroulement de cet examen professionnel

A) Le calendrier

Dates des inscriptions	Du 10 septembre au 10 octobre 2019
Date de retour du dossier de description du parcours professionnel	Le 17 janvier 2020
Dates des épreuves orales	Du 10 février au 2 mars 2020
Date de la réunion d'admission	2 mars 2020

B) L'entretien sur dossier de description du parcours professionnel

Pour l'épreuve orale sur dossier de description du parcours professionnel, le passage des candidats a été déterminé par le tirage au sort d'une lettre de l'alphabet.

Comme le prévoit le texte, chaque candidat devait présenter son parcours professionnel dans le temps imparti. Dans tous les cas, le jury interrompait les candidats au bout de 10 minutes afin de respecter le texte. Le jury enchaînait ensuite avec l'entretien.

1) Le dossier de description du parcours professionnel : constats et recommandations

Les membres du jury ont pris connaissance des dossiers de description du parcours professionnel par voie électronique.

Les dossiers de description du parcours professionnel présentés ont été globalement de bonne qualité et ont permis au jury d'apprécier le parcours professionnel des candidats. Ils ont bien mis en valeur les expériences professionnelles et les compétences acquises par les candidats.

Néanmoins, il est recommandé aux futurs candidats de bien maîtriser leur parcours professionnel et de ne faire mention de missions que si le candidat est capable de les argumenter et/ou de les expliquer. Le jury peut en effet être amené à les interroger sur l'intégralité de leur parcours professionnel. Par ailleurs, le jury recommande aux futurs candidats d'éviter les acronymes pour détailler leurs différentes affectations et surtout, de ne pas oublier d'indiquer le lieu géographique de leur affectation actuelle.

Le jury encourage les candidats à présenter ce dossier car il a une importance capitale lors de l'entretien avec le jury.

I. Les règles de l'épreuve d'admission

A) Le rappel de l'épreuve

Selon l'article 5 de l'arrêté du 2 avril 2013 fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe supérieure et au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle du ministère chargé de la culture et de la communication, « *l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe supérieure comporte une épreuve orale d'admission (durée : 25 minutes).* »

Cette épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les compétences du candidat ainsi que sa motivation et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle.

Pour conduire cet entretien, qui débute par un exposé sur l'expérience professionnelle de l'intéressé, le jury dispose d'un dossier constitué par le candidat retraçant son parcours (durée de l'exposé du candidat : entre 5 et 10 minutes maximum).

Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé sur les missions et l'organisation du ministère chargé de la culture ainsi que sur les grands principes d'organisation et de fonctionnement de la fonction publique de l'État.

En vue de cette épreuve, le candidat établit préalablement un dossier de description de son parcours professionnel qu'il remet à la date fixée dans l'arrêté d'ouverture de l'examen professionnel. (...)

Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation. (...) »

B) Le jury

1) La composition du jury

Le jury de cet examen professionnel était composé des personnes suivantes :

Présidente de ce jury :

- Madame Michèle CALERO DESROUSSEAUX, attachée d'administration, responsable d'une unité d'archives patrimoniales-conseillère de prévention, Centre d'information et de documentation, direction régionale des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes,

Membres de ce jury :

- Monsieur Jean-Raymond BLANCHARD, secrétaire administratif de classe supérieure, gestionnaire assistant juridique, secrétariat général, bureau du contentieux ;

- Madame Alexandra TELLIER, secrétaire administrative de classe supérieure, service des affaires générales, chargée des marchés publics et des affaires juridiques, musée du château et domaine de Compiègne et de Blérancourt ;

- Monsieur François TREHEN, attaché d'administration, chargé de mission, école nationale supérieure d'architecture de Versailles.

2) La formation et la réunion de cadrage

Le jury a suivi une journée de formation intitulée « Les fondamentaux d'un membre de jury ». Au cours de cette formation généraliste, les points suivants ont été abordés :

- le cadre général des concours, examens professionnels et recrutements réservés :

* cadre réglementaire,

* déontologie : laïcité, non-discrimination...,

- le cadre général pour les corrections de l'épreuve écrite,

- les éléments pour mener les oraux,

2) La présentation du parcours professionnel

Sur les soixante-huit candidats convoqués, cinquante-deux se sont effectivement présentés aux épreuves orales qui se sont déroulées du 10 février au 2 mars 2020.

Le jury remercie les candidats qui ont majoritairement bien préparé l'épreuve et qui ont fait une présentation variée de leur parcours professionnel.

Les candidats ont respecté à de rares exceptions près les consignes en matière de durée de l'exposé du parcours professionnel. La plupart des présentations ont duré entre six et dix minutes. Le jury conseille aux candidats d'optimiser ce temps et de profiter au mieux des dix minutes imparties.

La difficulté de cet exercice consiste à annoncer un plan (chronologique, type de fonction, compétences...) et de le suivre tout au long de la présentation orale. Certaines présentations se sont résumées à un simple rappel chronologique des postes occupés et n'ont pas permis au jury de dégager les compétences acquises par ces candidats.

Lors de cette présentation, les candidats doivent faire preuve de pédagogie pour exposer clairement leurs missions face à un jury qui n'est pas omniscient.

Dans le cadre d'un examen professionnel, le jury conseille aux candidats de bien présenter leurs motivations car cela leur permet de démontrer leurs aptitudes et leurs ambitions.

Les meilleurs candidats ont présenté un exposé clair et construit, mettant en valeur leur expérience professionnelle acquise tout au long des différents postes occupés et une conclusion sur les perspectives professionnelles envisagées.

3) L'entretien-discussion

Dans un premier temps, le jury s'est attaché à mettre en valeur le parcours professionnel du candidat : acquis de l'expérience professionnelle, expertise dans leur domaine d'activité, évolution de leur carrière. Pour ce qui est de leur parcours professionnel, les candidats maîtrisent correctement les missions décrites. Toutefois, certains candidats n'ont pas démontré leur capacité d'analyse et de mise en perspective de leur carrière.

Dans un second temps, le jury s'est assuré de la connaissance des candidats de leur environnement professionnel immédiat et ministériel. L'organisation du ministère de la Culture est globalement connue même si les acronymes des différentes directions ne sont pas suffisamment maîtrisés. De nombreux candidats n'ont pas cherché à développer leur réponse, alors que le jury s'attend à ce qu'ils développent davantage ces réponses et qu'ils les mettent en perspective.

De manière plus générale, le jury a posé des questions relevant du statut général du fonctionnaire (position administrative, droits et obligations du fonctionnaire, gestion de leur carrière...). La majorité des candidats ne connaît pas ce que revêt la protection fonctionnelle, malgré toutes les campagnes de sensibilisation sur le sujet.

Quand les candidats ne l'abordaient pas lors de leur présentation orale, le jury a interrogé les candidats sur leurs motivations à se présenter à cet examen professionnel et leurs perspectives d'évolution professionnelle.

Pour finir, le jury a été très attentif à la qualité du dialogue avec les candidats. Le jury recommande aux candidats de faire des réponses concises. Les réponses trop longues, imprécises, voire hors sujet nuisent aux prestations.

Les meilleurs candidats à l'oral sont ceux qui ont fait preuve d'une grande curiosité concernant leur environnement professionnel et leur aptitude à argumenter sur les questions posées.

4) Les remarques générales sur l'oral

Le jury remercie les candidats qui ne sont pas présentés d'avoir fait l'effort d'avertir le bureau des concours et des examens.

La différence entre les candidats admis et les autres est, dans une très large mesure, réalisée sur la capacité des candidats à animer la discussion en se projetant dans leur environnement professionnel et/ou des mises en situations professionnelles et à démontrer concrètement leur motivation et leur projet professionnel.

III. Les statistiques

Nombre de postes offerts à cette session : 18.

	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats convoqués	Admission	
			Nombre de présents	Nombre d'admis
Hommes	21	13	9	5
Femmes	74	55	43	13
Total	95	68	52	18

Seuil d'admission : 14,5 sur 20. Amplitude des notes : de 10 à 18 sur 20.

Michèle CALERO DESROUSSEAU
Présidente du jury

